

Bonjour chers parents,

Et oui la rentrée scolaire arrive à grand pas et nous sommes actuellement à planifier celle-ci et à tout mettre en place afin d'assurer une rentrée stimulante et sécuritaire pour vos enfants.

Par ailleurs, nous jugeons important de vous faire part de quelques informations importantes pour cette année scolaire 2020-2021 qui sera encore accompagnée de la Covid-19. À cet effet, une lettre d'information vous a déjà été transmise par la Direction générale du Centre de services scolaire des Phares le 11 août dernier. Nous comptons donc sur vous afin d'en prendre connaissance et d'en discuter avec votre enfant.

En ce qui concerne la lettre de la rentrée scolaire de l'enseignant de votre enfant, celle-ci vous sera acheminée par la poste le lundi 24 août prochain. Elle contiendra toute l'information habituelle quant au déroulement de la journée d'inscription.

À cet effet, vous pouvez déjà noter à votre agenda les dates suivantes :

26 août 2020 Accueil et rencontre d'information pour le préscolaire 4 ans et 5 ans  
(Les parents concernés ont déjà reçu une lettre à cet effet)

Les élèves du préscolaire seront en congé les 27 et 28 août 2020. Les services de garde seront en fonction. Veuillez aviser la responsable du service de garde si vous désirez y inscrire votre enfant.

À compter du 31 août 2020, les élèves du préscolaire fréquenteront la classe selon l'horaire de rentrée progressive qui vous sera transmis sous peu.

27 août 2020 Journée d'inscription pour le primaire et le secondaire

Les parents ne pourront accompagner leur enfant à l'intérieur de l'école.  
(Plus d'information sur le déroulement vous sera transmise dans la lettre de la rentrée)

Le paiement des frais exigés aux parents devra, dans la mesure du possible, être fait par internet. (Voir la marche à suivre en annexe)

À noter que les élèves de 5<sup>e</sup> année jusqu'à la 2<sup>e</sup> secondaire devront obligatoirement porter un masque dans le transport scolaire, lors des déplacements à l'intérieur de l'école ainsi que dans les aires communes. Ce masque doit être fourni par les parents.

Le transport scolaire du midi sera en fonction pour l'année scolaire 2020-2021. Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le formulaire et le transmettre, accompagné de votre paiement, au service du transport scolaire du Centre de services scolaire des Phares.

De plus, si vous désirez que votre enfant fréquente le service de garde de l'école, vous devez l'inscrire auprès de la responsable du service de garde en communiquant au numéro de téléphone de l'école et vous faites l'option 3.

Les mesures sanitaires déjà mises en place se poursuivront. La désinfection des mains et le port du masque seront obligatoires pour tous visiteurs qui désirent entrer dans l'école.

Encore cette année, nous demandons aux élèves d'apporter leur gourde d'eau. Ceux-ci pourront la remplir dans les abreuvoirs de l'école mais ne pourront boire directement aux abreuvoirs.

Afin de permettre une rentrée et une année scolaire agréable et sécuritaire, nous comptons sur la compréhension et collaboration de tous.

Bonne rentrée et bonne année scolaire 2020-2021!



Patrick Leclerc  
Directeur



Maxime D'Amours-Bujold  
Directeur adjoint

### MARCHE À SUIVRE POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET

#### Conditions à respecter :

- Effectuer votre paiement au moins trois jours avant la date demandée pour s'assurer que le paiement soit rendu au dossier de l'élève à cette date;
- Faire autant de paiements que d'états de compte reçus (un par élève);
- Pour chaque paiement, utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte (différent pour chaque état de compte) :

- Si un jeune change d'école

Un nouveau numéro de référence est généré pour diriger le paiement vers la bonne école.

Vous assurer d'utiliser le nouveau numéro et de faire la correction à la facture inscrite sur le site Internet de votre institution financière au besoin;

- Si un reçu aux fins d'impôt devait être émis

Il le serait à la personne associée au numéro de référence, d'où l'importance d'inscrire le bon (père ou mère).

#### Pour inscrire une nouvelle facture :

1. Sur le site Internet de votre institution financière, aller dans la section qui vous permet de faire des paiements et ajouter une facture;
2. Faire une recherche dans la section Fournisseur avec le mot « Phares » seulement, sans sélectionner de catégorie;
3. Choisir le fournisseur « Commission scolaire des Phares – Effets scolaires »;
4. Inscrire le numéro de référence : il débute par ES, est suivi de 17 chiffres et apparaît sur l'état de compte, au-dessus de l'adresse du destinataire;
5. Noter qu'il y a un délai de traitement de quelques jours pour une facture nouvellement inscrite.